



Assemblée générale

UN/CONF/10  
APP. 6  
UN/CONF/10

Distr.  
GÉNÉRALE

A/42/6 (Sect. 26)  
6 avril 1987

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989\*

TITRE V. JUSTICE INTERNATIONALE ET DROIT INTERNATIONAL

Chapitre 26. Activités juridiques

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
A. Organes directeurs .....	9
1. Commission du droit international .....	14
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international .....	16
3. Tribunal administratif des Nations Unies .....	18
B. Programmes d'activité .....	21
1. Respect, renforcement et unification du droit dans les affaires des Nations Unies.....	28
2. Accords internationaux .....	37
3. Développement progressif et codification du droit international .....	44
4. Conduite des activités juridiques de caractère général de l'Organisation des Nations Unies et développement de domaines spécialisés du droit .....	53
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international .....	61

\* L'ensemble du budget-programme, tel qu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale, paraîtra en tant que Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session (A/42/6/Rev.1).

CHAPITRE 26. ACTIVITES JURIDIQUES

TABLEAU 26.1. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

COUTS DIRECTS

1) Budget ordinaire

Crédit ouvert pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues								Crédit demandé pour 1988-1989
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)		Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)		Inflation en 1988 et 1989		Augmentation totale		
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
16 282,1	(662,3)	(4,0)	(76,0)	(0,4)	588,4	3,6	(149,9)	(0,9)	16 132,2

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total ré-évalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Taux de croissance réelle (5) sur (1)
(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
15 619,8	(76,0)	38,1	-	(114,1)	(0,7) %

TABLEAU 26.1 (suite)

2) Fonds extra-budgétaires

	1986-1987	1988-1989
	Montant	Montant
	estimatif des dépenses	estimatif des dépenses
a) Services d'appui à :		
i) D'autres organismes des Nations Unies	1 018,7	1 015,8
ii) Des programmes extra-budgétaires	183,6	182,0
Total a)	1 202,3	1 197,8
b) Activités de fond	-	-
Total b)	-	-
c) Projets opérationnels	-	-
Total c)	-	-
Total a), b) et c)	1 202,3	1 197,8
<hr/>		
Total, coûts directs		17 330,0

TABLEAU 26.2. ANALYSE DU TOTAL REEVALUE DE LA BASE DE RESSOURCES DE 1986-1987  
(AUX TAUX REVISES DE 1987)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses supplémentaires							Montant net des dépenses supplémentaires	Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987 (10)	
	Effet différé de l'accroissement des ressources 1986-1987	Autres	Postes de dépenses	Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1987	Autres objets de dépenses	Ajustements spéciaux	Total			
Programmes	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) + (10)	
A. Organes directeurs	2 299,6	25,7	-	-	1,8	63,8	(232,3) a/	(166,7)	(192,4)	2 107,2
B. Réunions et conférences spéciales	74,5	74,5	-	-	-	-	-	-	(74,5)	-
C. Programmes d'activité	13 908,0	30,0	-	-	160,5	45,1	(571,0)	(365,4)	(395,4)	13 512,6
Total	16 282,1	130,2	-	-	162,3	108,9	(803,3) b/	(532,1)	(662,3)	15 619,8

a/ Correspond à une réaffectation des ressources destinées au secrétariat du Tribunal, qui sont désormais imputées sur le programme 1 - Respect, renforcement et unification du droit dans les affaires des Nations Unies.

b/ Compte tenu de la révision du pourcentage de postes vacants pour 1988-1989.

TABLEAU 26.3. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989  
 ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Montant des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle		
	Crédits ouverts pour 1986-1987	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989				
				\$	%	%		
A. Organes directeurs	2 299,6	(192,4)	(51,3)	53,2	(190,5)	(8,2)	2 109,1	(2,4)
B. Réunions et conférences spéciales	74,5	(74,5)	-	-	(74,5)	(100,0)	-	-
C. Programmes d'activité	13 908,0	(395,4)	(24,7)	535,2	115,1	0,8	14 023,1	(0,4)
Total	16 282,1	(662,3)	(76,0)	588,4	(149,9)	(0,9)	16 132,2	(0,7)

TABLEAU 26.4. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989  
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Montant des dépenses supplémentaires prévues						Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %
	Crédits ouverts pour 1986-1987	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	Augmentation totale	1988-1989		
Postes permanents	7 904,0	(500,4)	-	283,9	(216,5)	7 687,5	-	
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	51,5	(25,3)	-	1,0	(24,3)	27,2	-	
Consultants	64,0	2,8	(20,0)	1,2	(16,0)	48,0	(29,9)	
Heures supplémentaires	22,4	0,4	-	0,8	1,2	23,6	-	
Groupes spéciaux d'experts	41,7	1,9	-	0,6	2,5	44,2	-	
Postes temporaires	512,5	22,5	-	24,9	47,4	559,9	-	
Dépenses communes de personnel	2 923,5	(163,1)	-	103,4	(59,7)	2 863,8	-	
Indemnités de représentation	10,4	-	-	-	-	10,4	-	
Frais de voyage des représentants	987,0	14,2	(5,5)	28,7	37,4	1 024,4	(0,5)	
Frais de voyage du personnel affecté à des réunions	230,9	6,7	-	5,5	12,2	243,1	-	
Autres frais de voyage du personnel envoyé en mission	99,0	2,8	(14,8)	2,8	(9,2)	89,8	(14,5)	
Imprimerie et reliure	2 783,4	(2,2)	(91,3)	117,8	24,3	2 807,7	(3,2)	
Honoraires	289,0	-	-	-	-	289,0	-	
Location et entretien du matériel	40,9	0,6	13,9	2,4	16,9	57,8	33,4	
Communications	11,2	0,1	-	0,5	0,6	11,8	-	
Dépenses de représentation	1,7	-	-	-	-	1,7	-	
Fournitures et accessoires	6,2	0,2	3,6	0,5	4,3	10,5	56,2	
Mobilier et matériel	27,4	(27,4)	38,1	1,7	12,4	39,8	-	
Remplacement du matériel de traitement de textes	26,4	0,3	-	1,2	1,5	27,9	-	
Bourses de perfectionnement	249,0	3,6	-	11,5	15,1	264,1	-	
Total	16 282,1	(662,3)	(76,0)	588,4	(149,9)	16 132,2	(0,7)	

TABLEAU 26.5. POSTES NECESSAIRES

Programme : Activités juridiques

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Budget ordinaire 1986-1987	Budget ordinaire 1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987	extra-budgétaires 1988-1989	
SCA	1	1	-	-	1
D-2	2	2	-	1	3
D-1	6	6	-	1	7
P-5	12	12	-	-	12
P-4	17	17	-	1	18
P-3	12	12	1	1	14
P-2/1	8 a/	8 a/	1	2	11
Total	58	58	2	6	66

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

1re classe	9 a/	9 a/	5 b/	-	14
Autres classes	41 a/	41 a/	3 b/	5	49
Total	50	50	8	5	63
Total général	108	108	10	11 c/	129

Agents des services généraux

1re classe	9 a/	9 a/	5 b/	-	14
Autres classes	41 a/	41 a/	3 b/	5	49
Total	50	50	8	5	63
Total général	108	108	10	11 c/	129

a/ Comme suite aux dispositions de la section IX de la résolution 41/209 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1986, intitulée "Classement des emplois de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées", le tableau d'effectifs ci-dessus reflète le reclassement d'un poste d'agent des services généraux de première classe dans la catégorie des administrateurs (P-1/2) et le reclassement consécutif d'un poste d'agent des services généraux "Autres classes" dans la première classe.

b/ Reflète le reclassement de cinq postes d'agent des services généraux "Autres classes" dans la première classe, conformément aux dispositions de la résolution 41/209 de l'Assemblée générale, comme indiqué dans la note a/ ci-dessus.

c/ Voir les notes du tableau 26.19 et 26.25.

## ACTIVITES JURIDIQUES

26.1 Le grand programme, Justice internationale et droit international, comprend cinq programmes et 21 sous-programmes dont les objectifs, activités, stratégies et produits escomptés sont décrits au chapitre 3 du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 tel que révisé 1/. La plupart des activités sont de caractère continu. Dans certains cas, il est difficile de prévoir avec exactitude le contenu détaillé des plans de travail, car ceux-ci dépendent des décisions que l'Assemblée générale prendra à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions. Conformément à la recommandation du Comité du programme et de la coordination, formulée à sa vingt-cinquième session, la présentation adoptée pour ce chapitre à partir du présent exercice biennal correspondra davantage à la structure des programmes du plan à moyen terme. Les organes directeurs (Commission du droit international (CDI), Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et Tribunal administratif des Nations Unies) et les programmes d'activités seront donc traités de façon différente. Les éléments de programmes ne seront plus énumérés dans les rubriques consacrées aux organes directeurs puisque ceux-ci font directement rapport à l'Assemblée générale sur leurs travaux. Les activités du Secrétariat concernant l'appui offert à ces organes seront mentionnées sous les rubriques correspondant à leurs programmes d'activités respectifs. On n'envisage pas d'indiquer séparément les ressources sous la rubrique Direction exécutive et administration. Le Bureau du Conseiller juridique, qui exerce cette fonction, est également responsable de l'exécution du programme 1 (Respect, renforcement et unification du droit dans les affaires des Nations Unies); par conséquent, les ressources allouées au Bureau apparaissent sous ce programme.

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 6 (A/37/6), par. 3.1 à 3.113, et ibid., trente-neuvième session, Supplément No 6 (A/39/6), chap. 3.



A. Organes directeurs

TABLEAU 26.6. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

COUTS DIRECTS

1) Budget ordinaire

Crédit ouvert pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues								Crédit demandé pour 1988-1989
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)		Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)		Inflation en 1988 et 1989		Augmentation totale		
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
2 299,6	(192,4)	(8,3)	(51,3)	(2,2)	53,2	2,3	(190,5)	(8,2)	2 109,1

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total ré-évalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1) %
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
2 107,2	(51,3)	-	-	(51,3)	(2,4) %	

2) Fonds extra-budgétaires

-
---

Total, coûts directs	2 109,1
-------------------------	---------

TABLEAU 26.7. ANALYSE DU TOTAL REEVALUE DE LA BASE DE RESSOURCES DE 1986-1987  
(AUX TAUX REVISES DE 1987)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Crédits ouverts pour 1986-1987 (1)	Dépenses non renou- velables de 1986-1987 (2)	Dépenses supplémentaires					Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987 (10)	
			Effet différé de l'accroissement des ressources 1986-1987 (3)	Autres Postes de dépense (4)	Postes perma- nents (5)	Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1987 (6)	Ajus- tements spéciaux (7)		Montant net des dé- penses supplé- mentaires (8)-(9) (8)-(2)+(9)-(10)
<b>A. Organes directeurs</b>									
1. Commission du droit international	1 463,3	-	-	-	48,3	-	48,3	48,3	1 511,6
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	313,0	-	-	-	12,0	-	12,0	12,0	325,0
3. Tribunal adminis- tratif des Nations Unies	523,3	25,7	-	1,8	3,5	(232,3) a/	(227,0)	(252,7)	270,6
<b>Total</b>	<b>2 299,6</b>	<b>25,7</b>	<b>-</b>	<b>1,8</b>	<b>63,8</b>	<b>(232,3)</b>	<b>(166,7)</b>	<b>(192,4)</b>	<b>2 107,2</b>

a/ Tient compte du transfert au programme 1 des ressources prévues pour le secrétariat du Tribunal.

TABLEAU 26.8. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989  
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Crédits ouverts pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle
		Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources	Inflation en 1988 et de 1987)	Augmentation totale		
					\$	%	%
<b>A. Organes directeurs</b>							
1. Commission du droit international	1 463,3	48,3	35,3	40,6	124,2	8,4	1 587,5 2,3
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	313,0	12,0	(56,1)	4,0	(40,1)	(12,8)	272,9 (17,2)
3. Tribunal administratif des Nations Unies	523,3	(252,7)	(30,5)	8,6	(274,6)	(52,4)	248,7 (11,2)
<b>Total</b>	<b>2 299,6</b>	<b>(192,4)</b>	<b>(51,3)</b>	<b>53,2</b>	<b>(190,5)</b>	<b>(8,2)</b>	<b>2 109,1 (2,4)</b>

TABLEAU 26.9. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989  
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Montant des dépenses supplémentaires prévues					Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle
	Objets de dépense	1986-1987	de 1987	révisés de 1987	Inflation en 1988 et 1989		
Postes permanents	167,1	(167,1)	-	-	(167,1)	-	-
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	31,0	(31,0)	-	-	(31,0)	-	-
Dépenses communes de personnel	58,0	(58,0)	-	-	(58,0)	-	-
Frais de voyage des représentants	960,1	41,1	(5,5)	28,7	64,3	1 024,4	(0,5)
Frais de voyage du personnel affecté à des réunions	228,3	9,3	-	5,5	14,8	243,1	-
Imprimerie et reliure	566,1	13,3	(45,8)	19,0	(13,5)	552,6	(7,9)
Honoraires	289,0	-	-	-	-	289,0	-
<b>Total</b>	<b>2 299,6</b>	<b>(192,4)</b>	<b>(51,3)</b>	<b>53,2</b>	<b>(190,5)</b>	<b>2 109,1</b>	<b>(2,4)</b>

## A. Organes directeurs

26.2 Les programmes de travail et les prévisions budgétaires présentés sous cette rubrique concernent les organes créés par l'Assemblée générale pour s'occuper de questions juridiques, à savoir la Commission du droit international (CDI), la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et le Tribunal administratif des Nations Unies.

26.3 Le soin de fournir des services fonctionnels à ces organes incombe au Bureau des affaires juridiques, pour lequel des crédits sont demandés dans la partie B du présent chapitre.

1. Commission du droit international

TABLEAU 26.10. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Augmen- tation totale	Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989			
Frais de voyage des représentants	798,7	38,5	-	21,6	60,1	858,8	
Frais de voyage du personnel affecté à des réunions	123,6	5,3	-	3,7	9,0	132,6	
Imprimerie et reliure	298,0	4,5	35,3	15,3	55,1	353,1	
Honoraires	243,0	-	-	-	-	243,0	
<b>Total</b>	<b>1 463,3</b>	<b>48,3</b>	<b>35,3</b>	<b>40,6</b>	<b>124,2</b>	<b>1 587,5</b>	

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)			
1 511,6	35,3	-	-	35,3	2,3 %	

2) Fonds extra-budgétaires

-
---

<b>Total</b>	<b>1 587,5</b>
--------------	----------------

## 1. Commission du droit international

26.4 En application de l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'Article 13 de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale, par sa résolution 174 (II) du 21 novembre 1947, a créé la Commission du droit international et approuvé son statut. Conformément à ce statut, la Commission a pour but d'encourager le développement progressif et la codification du droit international et elle se compose de 34 membres qui doivent être des personnes possédant une compétence reconnue en matière de droit international. Elle fait rapport à l'Assemblée générale, les rapports étant examinés chaque année par la Sixième Commission. L'Assemblée donne des directives et des instructions à la CDI au sujet de son programme de travail, par le biais de résolutions annuelles sur le rapport de la Commission. La Division de la codification du Bureau des affaires juridiques fournit les services fonctionnels nécessaires à la Commission.

### Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

#### Frais de voyage des représentants

26.5 Les ressources prévues (837 200 dollars) correspondent à un programme de voyage comparable à celui de 1986-1987. Elles sont destinées à couvrir a) les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des 34 membres de la Commission (y compris le Président) à l'occasion de leur participation à la session annuelle de la Commission qui se tient à Genève durant 12 semaines; b) les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président de la Commission pour lui permettre d'assister à la session ordinaire de l'Assemblée générale pendant l'examen du rapport de la Commission; et c) la participation d'un représentant de la Commission aux sessions des quatre organes intergouvernementaux régionaux s'occupant de questions juridiques (deux semaines dans chaque cas) avec lesquels la Commission a établi des liens de coopération, conformément à son statut.

#### Frais de voyage du personnel affecté à des réunions

26.6 Les ressources prévues (128 900 dollars) visent à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de sept fonctionnaires de la Division de la codification qui participeront aux réunions de la Commission et en assureront le service à Genève.

#### Honoraires

26.7 Les ressources prévues (243 000 dollars) doivent couvrir les honoraires du Président et des 33 membres de la Commission ainsi que les montants supplémentaires à verser à sept rapporteurs spéciaux, conformément à la résolution 35/218 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1980.

#### Imprimerie et reliure

26.8 Les ressources prévues (337 800 dollars), qui font apparaître une augmentation de 35 300 dollars, doivent permettre de couvrir les frais d'impression des volumes de l'Annuaire de la Commission du droit international pour 1987 et 1988 (trois volumes par an) et de la quatrième édition de la Commission du droit international et son oeuvre.

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

TABLEAU 26.11. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Frais de voyage des représentants	13,4	0,4	(5,5)	0,2	(4,9)	8,5
Frais de voyage du personnel affecté à des réunions	90,4	3,9	-	1,4	5,3	95,7
Imprimerie et reliure	209,2	7,7	(50,6)	2,4	(40,5)	168,7
<b>Total</b>	<b>313,0</b>	<b>12,0</b>	<b>(56,1)</b>	<b>4,0</b>	<b>(40,1)</b>	<b>272,9</b>

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
325,0	(56,1)	-	-	(56,1)	(17,2) %	

2) Fonds extra-budgétaires

-
---

Total	272,9
-------	-------



## 2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

26.9 La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), qui est composée de 36 Etats membres, est chargée d'encourager l'unification et l'harmonisation progressives du droit commercial international, en vertu de la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1966. Pour exécuter son mandat, la CNUDCI tient une session annuelle qui dure généralement trois ou quatre semaines mais peut aller jusqu'à six semaines et elle constitue des groupes de travail sur des sujets spécialisés qui peuvent se réunir jusqu'à 12 semaines par an au total. Son secrétariat est assuré par le Service du droit commercial international. Les rapports de la CNUDCI à l'Assemblée générale sont examinés annuellement par la Sixième Commission. L'Assemblée donne des directives et des instructions à la CNUDCI au sujet de son programme de travail, par le biais de résolutions relatives au rapport de la Commission.

### Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

#### Frais de voyage des représentants

26.10 Le montant prévu (8 300 dollars) fait apparaître une diminution de 5 500 dollars due à une réévaluation des frais de voyage. Il doit servir à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président de la CNUDCI lorsqu'il assistera aux réunions de la Sixième Commission de l'Assemblée générale au moment de l'examen du rapport de la CNUDCI.

#### Frais de voyage du personnel affecté à des réunions

26.11 Il est proposé de maintenir le montant correspondant à cette rubrique (94 300 dollars) au niveau de base, compte tenu des dépenses encourues. Ces ressources serviraient à couvrir les frais de voyage du personnel qui devra venir de Vienne pour assurer les services fonctionnels nécessaires à une session de la CNUDCI à New York, participer le cas échéant à des sessions de groupes de travail en des lieux autres que Vienne et participer à deux sessions de la Sixième Commission à New York.

#### Imprimerie et reliure

26.12 Le montant prévu (166 300 dollars) représente une diminution de 50 600 dollars et doit servir à couvrir les frais d'impression de deux volumes de l'Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, ainsi que des textes juridiques adoptés par la Commission et les documents explicatifs correspondants. La réduction est due au fait que les frais d'impression pour l'exercice 1986-1987 étaient anormalement élevés.

3. Tribunal administratif des Nations Unies

TABLEAU 26.12. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sement des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	167,1	(167,1)	-	-	(167,1)	-
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	31,0	(31,0)	-	-	(31,0)	-
Dépenses communes de personnel	58,0	(58,0)	-	-	(58,0)	-
Frais de voyage des représentants	148,0	2,2	-	6,9	9,1	157,1
Frais de voyage du personnel affecté à des réunions	14,3	0,1	-	0,4	0,5	14,8
Imprimerie et reliure	58,9	1,1	(30,5)	1,3	(28,1)	30,8
Honoraires	46,0	-	-	-	-	46,0
<b>Total</b>	<b>523,3</b>	<b>(252,7)</b>	<b>(30,5)</b>	<b>8,6</b>	<b>(274,6)</b>	<b>248,7</b>

TABLEAU 26.12 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
270,6	(30,5)	-	-	(30,5)	(11,2) %	

2) Fonds extra-budgétaires

-

Total

248,7

### 3. Tribunal administratif des Nations Unies

26.13 Le Tribunal administratif a été créé par la résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale, en date du 24 novembre 1949. Il se compose de sept membres nommés par l'Assemblée, tous de nationalité différente. Les membres sont nommés initialement pour trois ans et leur mandat est renouvelable. Le Tribunal est compétent pour connaître des requêtes invoquant l'inobservation des contrats d'engagement des fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies ou des conditions d'emploi de ces fonctionnaires, et pour statuer sur lesdites requêtes. En cas de contestation touchant sa compétence, le Tribunal décide.

26.14 Conformément à l'article 14 de son statut, la compétence du Tribunal a été étendue à l'Organisation maritime internationale (OMI) et à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

#### Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

##### Montant correspondant au maintien des programmes

26.15 Les ressources prévues pour le secrétariat du Tribunal administratif des Nations Unies - postes permanents et personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) - ont été réaffectées au programme 1 (Respect, renforcement et unification du droit dans les affaires des Nations Unies).

##### Frais de voyage des représentants

26.16 Le montant prévu à cette rubrique (150 200 dollars) est destiné à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de sept membres du Tribunal administratif à l'occasion des deux réunions de New York et des deux réunions de Genève.

##### Frais de voyage du personnel affecté à des réunions

26.17 Les ressources prévues à cette rubrique (14 400 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un administrateur et d'un agent des services généraux chargés d'assurer le service des deux réunions (de quatre semaines chacune) du Tribunal administratif à Genève.

##### Imprimerie et reliure

26.18 Les ressources prévues à cette rubrique (29 500 dollars) seraient utilisées pour l'impression du volume VIII des Jugements du Tribunal administratif en anglais et en français. La diminution de 30 500 dollars est liée à une réduction du programme de publications.

B. Programmes d'activité

TABLEAU 26.13. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

COUTS DIRECTS

1) Budget ordinaire

Crédit ouvert pour 1986-1987	Montant des dépenses supplémentaires prévues								Crédit demandé pour 1988-1989
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)		Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)		Inflation en 1988 et 1989		Augmentation totale		
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
13 908,0	(395,4)	(2,8)	(24,7)	(0,1)	535,2	3,8	115,1	0,8	14 023,1

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total ré-évalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
13 512,6	(24,7)	38,1	-	(62,8)	(0,4) %	

TABLEAU 26.13 (suite)

## 2) Fonds extra-budgétaires

	1986-1987 Montant estimatif des dépenses	1988-1989 Montant estimatif des dépenses
a) Services d'appui à :		
i) D'autres organismes des Nations Unies	1 018,7	1 015,8
ii) Des programmes extra-budgétaires	183,6	182,0
Total a)	1 202,3	1 197,8
b) Activités de fond	-	-
Total b)	-	-
c) Projets opérationnels	-	-
Total c)	-	-
Total a), b) et c)	1 202,3	1 197,8
Total, coûts directs		15 220,9

TABLEAU 26.14. ANALYSE DU TOTAL REEVALUE DE LA BASE DE RESSOURCES DE 1986-1987  
(AUX TAUX REVISES DE 1987)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Dépenses supplémentaires										Montant net des dépenses supplémentaires	Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987
	Effet différé de l'accroissement des ressources 1986-1987					Réévaluation des coûts aux taux révisés de 1987						
	Dépenses non renouvelables de 1986-1987 (1)	Postes permanents (3)	Autres objets de dépense (4)	Postes permanents (5)	Autres objets de dépense (6)	Ajustements spéciaux (7)	Total (8)	Montant net des dépenses supplémentaires (9)	Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987 (10)			
<b>B. Programmes d'activité</b>												
1. Respect, renforcement et unification du droit dans les affaires des Nations Unies	2 455,4	30,0	-	18,6	4,8	(19,0) a/	4,4	(25,6)	2 429,8			
2. Accords internationaux	4 583,9	-	-	48,7	27,6	(38,1) b/	38,2	38,2	4 622,1			
3. Développement progressif et codification du droit international	2 715,5	-	-	13,7	5,9	(196,1) b/	(176,5)	(176,5)	2 539,0			
4. Conduite des activités juridiques de caractère général de l'Organisation des Nations Unies et développement de domaines spécialisés du droit	2 151,4	-	-	11,2	0,5	(166,8) b/	(155,1)	(155,1)	1 996,3			
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	2 001,8	-	-	68,3	6,3	(151,0) b/	(76,4)	(76,4)	1 925,4			
<b>Total</b>	<b>13 908,0</b>	<b>30,0</b>	<b>-</b>	<b>160,5</b>	<b>45,1</b>	<b>(571,0)</b>	<b>(365,4)</b>	<b>(395,4)</b>	<b>13 512,6</b>			

a/ Compte tenu de la révision du pourcentage des postes vacants pour 1988-1989, partiellement compensé par un transfert (232 300 dollars) au présent programme du personnel du secrétariat du Tribunal administratif.

b/ Compte tenu de la révision du pourcentage des postes vacants pour 1988-1989.

TABLEAU 26.15. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989  
ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programmes	Montant des dépenses supplémentaires prévues				Crédits ouverts pour 1986-1987	Augmentation totale	1988-1989	Taux de croissance réelle
	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1987)	Inflation en 1988 et 1989	\$				
<b>B. Programmes d'activité</b>								
1. Respect, renforcement et unification du droit dans les affaires des Nations Unies	2 455,4	(25,6)	(137,4)	103,9	(59,1)	(2,4)	2 396,3	(5,9)
2. Accords internationaux	4 583,9	38,2	9,5	213,0	260,7	5,6	4 844,6	(0,2)
3. Développement progressif et codification du droit international	2 715,5	(176,5)	97,8	119,9	41,2	7,0	2 756,7	3,8
4. Conduite des activités juridiques de caractère général de l'Organisation des Nations Unies et développement de domaines spécialisés du droit	2 151,4	(155,1)	12,4	92,0	(50,7)	(2,3)	2 100,7	0,2
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	2 001,8	(76,4)	(7,0)	6,4	(77,0)	(3,8)	1 924,8	(0,3)
Total	13 908,0	(395,4)	(24,7)	535,2	115,1	0,8	14 023,1	(0,4)



TABEAU 26.16. BUDGET ORDINAIRE (COUTS DIRECTS) : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVUES POUR 1988-1989  
 ET DES TAUX DE CROISSANCE REELLE, PAR OBJET DE DEPENSE

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Montant des dépenses supplémentaires prévues					Crédits demandés pour 1988-1989	Taux de croissance réelle %
	Crédits ouverts pour 1986-1987	Réévaluation de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources	Inflation en 1988 et 1989	Augmentation totale		
Postes permanents	7 736,9	(333,3)	-	283,9	(49,4)	7 687,5	-
Personnel temporaire	20,5	5,7	-	1,0	6,7	27,2	-
Consultants	64,0	2,8	(20,0)	1,2	(16,0)	48,0	(29,9)
Heures supplémentaires	22,4	0,4	-	0,8	1,2	23,6	-
Groupes spéciaux d'experts	41,7	1,9	-	0,6	2,5	44,2	-
Postes temporaires	512,5	22,5	-	24,9	47,4	559,9	-
Dépenses communes de personnel	2 865,5	(105,1)	-	103,4	(1,7)	2 863,8	-
Indemnités de représentation	10,4	-	-	-	-	10,4	-
Frais de voyage du personnel affecté à des réunions	2,6	(2,6)	-	-	(2,6)	-	-
Autres frais de voyage du personnel envoyé en mission	99,0	2,8	(14,8)	2,8	(9,2)	89,8	(14,5)
Imprimerie et reliure	2 169,7	32,1	(45,5)	98,8	85,4	2 255,1	(2,0)
Location et entretien du matériel	40,9	0,6	13,9	2,4	16,9	57,8	33,4
Communications téléphoniques interurbaines et internationales	11,2	0,1	-	0,5	0,6	11,8	-
Dépenses de représentation	1,7	-	-	-	-	1,7	-
Fournitures et accessoires	6,2	0,2	3,6	0,5	4,3	10,5	56,2
Mobilier et matériel	27,4	(27,4)	38,1	1,7	12,4	39,8	-
Remplacement du matériel de traitement de textes	26,4	0,3	-	1,2	1,5	27,9	-
Bourses de perfectionnement	249,0	3,6	-	11,5	15,1	264,1	-
<b>Total</b>	<b>13 908,0</b>	<b>(395,4)</b>	<b>(24,7)</b>	<b>535,2</b>	<b>115,1</b>	<b>14 023,1</b>	<b>(0,4)</b>

TABLEAU 26.17. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Bureau des affaires juridiques

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Budget ordinaire 1986-1987   1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987   1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987   1988-1989	Fonds extra-budgétaires 1986-1987   1988-1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
SGA	1	1	-	-	1
D-2	2	2	-	1	3
D-1	6	6	-	1	7
P-5	12	12	-	-	12
P-4	17	17	-	1	18
P-3	12	12	1	1	14
P-2/1	8 a/	8 a/	1	2	11
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>66</b>

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

Agents des services généraux

1re classe	9 a/	9 a/	5 b/	5 b/	-	14
Autres classes	41 a/	41 a/	3 b/	3 b/	5	49
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>63</b>

**Total général** 108 108 10 10 11 c/ 11 c/ 129 129

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 26.17)

a/ Comme suite à la section IX de la résolution 41/209 de l'Assemblée générale, intitulée "Classement des emplois de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées", le tableau d'effectifs ci-dessus reflète le reclassement d'un poste d'agent des services généraux de 1re classe en poste d'administrateur (P-1/2) et, de ce fait, le reclassement d'un poste des services généraux "Autres classes" en poste de 1re classe.

b/ Reflète le reclassement de cinq postes d'agent des services généraux "Autres classes" en postes de 1re classe comme suite à la résolution 41/209 de l'Assemblée générale mentionnée dans la note a/ ci-dessus.

c/ Voir les notes aux tableaux 26.19 et 26.25.

## B. Programmes d'activité

26.19 Le Bureau des affaires juridiques s'occupe à l'échelon central de toutes les questions juridiques intéressant l'Organisation des Nations Unies. Ses attributions sont décrites dans le manuel relatif à l'organisation du Secrétariat (ST/SGB/Organization, sect. H/Rev.2) et elles consistent notamment à : conseiller le Secrétariat et les autres organes de l'ONU pour les questions juridiques et statutaires ; promouvoir et développer le droit dans les affaires de l'ONU ; préserver et défendre les intérêts juridiques de l'Organisation ; et fournir en temps voulu les services nécessaires aux organes et conférences s'occupant de questions juridiques. Le Bureau fournit également des services juridiques au PNUD, y compris à ses programmes et à ses fonds subsidiaires ou affiliés. Il est aussi appelé à exercer des attributions analogues pour d'autres structures administratives extra-budgétaires telles que le FISE, lesquelles attributions se développent selon les besoins. Le Bureau dispose de fonds extra-budgétaires à cette fin. On trouvera des informations plus détaillées sur les activités du Bureau dans le texte qui suit, ainsi que dans le plan à moyen terme pour la période 1984-1989.

1. Respect, renforcement et unification du droit dans les affaires des Nations Unies

TABEAU 26.18. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	1 551,7	(5,1)	-	71,1	66,0	1 617,7
Personnel temporaire	20,5	5,7	(18,8)	0,3	(12,8)	7,7
Heures supplémentaires	22,4	0,4	(19,2)	0,1	(18,7)	3,7
Dépenses communes de personnel	538,3	(0,7)	-	23,1	22,4	560,7
Indemnités de représentation	8,0	-	-	-	-	8,0
Autres frais de voyage du personnel envoyé en mission	29,7	(2,2)	-	1,3	(0,9)	28,8
Imprimerie et reliure	171,0	2,5	(59,4)	5,8	(51,1)	119,9
Location et entretien du matériel	40,9	0,6	(37,2)	0,3	(36,3)	4,6
Communications	11,2	0,1	(5,7)	0,3	(5,3)	5,9
Dépenses de représentation	1,7	-	-	-	-	1,7
Fournitures et accessoires	6,2	0,2	(4,4)	0,1	(4,1)	2,1
Mobilier et matériel	27,4	(27,4)	7,3	0,3	(19,8)	7,6
Remplacement du matériel de traitement de textes	26,4	0,3	-	1,2	1,5	27,9
<b>Total</b>	<b>2 455,4</b>	<b>(25,6)</b>	<b>(137,4)</b>	<b>103,9</b>	<b>(59,1)</b>	<b>2 396,3</b>

TABLEAU 26.18 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
2 429,8	(137,4)	7,3	-	(144,7)	(5,9) %	

## 2) Fonds extra-budgétaires

1986-1987 Montant estimatif des dépenses	1988-1989 Montant estimatif des dépenses
---	---

## a) Services d'appui à :

i) D'autres organismes des Nations Unies 500,2 497,6

ii) Des programmes extra-budgétaires - -

Total a) 500,2 497,6

## b) Activités de fond

- -

Total b) - -

## c) Projets opérationnels

- -

Total c) - -

Total a), b) et c) 500,2 497,6

Total 2 893,9

TABLEAU 26.19. POSTES NECESSAIRES

Programme : Respect, renforcement et unification du droit dans les affaires des Nations Unies

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Fonds		Total 1986-1987   1988-1989   1986-1987   1988-1989   1986-1987   1988-1989
	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	extra- budgétaires 1986-1987	1988-1989	
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	1	-	-	-	-	1 1
D-2	-	-	-	-	1	1	1 1
D-1	2	2	-	-	-	-	2 2
P-5	3	3	-	-	-	-	3 3
P-4	3	3	-	-	1	1	4 4
P-3	1	1	-	-	-	-	1 1
P-2/1	1	1	-	-	-	-	1 1
Total	11	11	-	-	2	2	13 13
Agents des services généraux							
Autres classes	11	11	-	-	2	2	13 13
Total	11	11	-	-	2	2	13 13
Total général	22 a/ b/	22 a/ b/	-	-	4 c/	4 c/	26 26

a/ Un poste de P-5 et un poste d'agent des services généraux représentant les effectifs du secrétariat du Tribunal administratif des Nations Unies ont été transférés au présent programme.

b/ Comme suite à la section IX de la résolution 41/209 de l'Assemblée générale intitulée "Classement des emplois de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées", le tableau d'effectifs ci-dessus reflète la rétrogradation de quatre postes d'agents des services généraux de 1re classe à la catégorie "Autres classes".

c/ Postes financés sur le remboursement au titre des services d'appui à d'autres organismes des Nations Unies.

1. Respect, renforcement et unification du droit dans les affaires des Nations Unies

26.20 Le Bureau du Conseiller juridique est chargé de l'exécution des sous-programmes 1 à 4 du programme 1 (Respect, renforcement et unification du droit dans les affaires des Nations Unies). Il assure la direction exécutive, l'administration et la coordination au nom du Bureau des affaires juridiques, et fournit une assistance fonctionnelle à d'autres unités administratives du Bureau ainsi qu'à d'autres départements, y compris des services juridiques pour les réunions et les conférences; il est également chargé de la liaison avec la Cour internationale de Justice et doit s'acquitter des responsabilités juridiques qui incombent au Secrétaire général aux termes du Statut de la Cour. Le sous-programme 5 est exécuté par le secrétariat du Tribunal administratif. Les éléments de programme pertinents et les produits connexes sont décrits ci-après :

Sous-programme 1. Avis juridiques au Secrétaire général, représentation du Secrétaire général et coordination des activités juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble

a) Ressources nécessaires :

Budget ordinaire : 1 123 800 dollars (soit 46,9 % du total prévu pour le programme);

Fonds extra-budgétaires : 228 400 dollars (soit 45,9 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.10 à 3.14.

c) Eléments de programme :

1.1 Avis juridiques à donner au Secrétaire général, aux unités administratives du Secrétariat et à d'autres organes de l'ONU; représentation du Secrétaire général aux réunions et conférences consacrées à des questions juridiques et dans les procédures judiciaires (y compris celles de la Cour internationale de Justice) ou arbitrales\*

Produits :

i) Sur la demande du Secrétaire général, des unités administratives du Secrétariat ou des autres organes de l'ONU, la réalisation de recherches et la fourniture, oralement ou par écrit, d'avis juridiques par le Conseiller juridique et ses proches collaborateurs;

ii) La représentation du Secrétaire général par le Conseiller juridique à des réunions et conférences ainsi que dans les procédures judiciaires ou arbitrales.

---

\* Priorité absolue.

1.2 Coordination des activités juridiques au sein du Bureau des affaires juridiques, du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et du système des Nations Unies dans son ensemble

Produits :

i) Activités visant à coordonner et à diriger les travaux du Bureau des affaires juridiques dans son ensemble, notamment en assurant la liaison avec les attachés de liaison et conseillers juridiques et en fournissant des services fonctionnels à d'autres unités administratives du Bureau des affaires juridiques;

ii) Assurer la liaison avec la Cour internationale de Justice et s'acquitter des responsabilités juridiques qui incombent au Secrétaire général en vertu du Statut de la Cour;

iii) Préparer des réponses aux questions juridiques posées par des gouvernements, des organisations et le grand public.

1.3 Services fonctionnels nécessaires aux réunions\*

Produits :

i) Comité de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale;

ii) Comité des relations avec le pays hôte.

Sous-programme 2. Avis et assistance juridiques en ce qui concerne les questions politiques, de maintien de la paix, humanitaires, économiques et sociales

a) Ressources nécessaires :

Budget ordinaire : 290 000 dollars (soit 12,1 % du total prévu pour le programme);

Fonds extra-budgétaires : 186 600 dollars (soit 37,5 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.15 à 3.18.

c) Eléments de programme :

2.1 Avis et assistance concernant les aspects juridiques des missions politiques, de maintien de la paix et humanitaires\*

Produits : Recherches juridiques et fourniture d'avis juridiques, par écrit ou oralement.

---

\* Priorité absolue.



2.2 Avis et assistance concernant les aspects juridiques des activités de l'Organisation dans les domaines économique et social\*

Produits : Recherches juridiques et fourniture d'avis juridiques, par écrit ou oralement.

Sous-programme 3. Avis juridiques et publications concernant les statuts et les règlements intérieurs des organes de l'Organisation des Nations Unies

a) Ressources nécessaires :

Budget ordinaire : 345 100 dollars (soit 14,4 % du total prévu pour le programme);

Fonds extra-budgétaires : 41 300 dollars (soit 8,3 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.19 à 3.22.

c) Eléments de programme :

3.1 Règlements intérieurs des organes de l'ONU et des conférences tenues sous ses auspices\*

Produits :

i) Elaboration de projets de règlement intérieur des organes de l'ONU et des conférences tenues sous ses auspices et révision des règlements intérieurs;

ii) Conseils juridiques touchant l'interprétation et l'application des règlements intérieurs ou des dispositions de la Charte.

3.2 Etablissement et coordination des textes à publier dans le Supplément au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies

Produit : Supplément No 6 au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies (vol. I à V).

Sous-programme 4. Respect, élargissement et protection des privilèges et immunités des Nations Unies

a) Ressources nécessaires :

Budget ordinaire : 364 200 dollars (soit 15,2 % du total prévu pour le programme);

Fonds extra-budgétaires : 41 300 dollars (soit 8,3 % du total prévu pour le programme).

---

\* Priorité absolue.

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.23 à 3.28.

c) Eléments de programme :

4.1 Respect, élargissement et protection des privilèges et immunités de l'Organisation en tant que personne morale, des fonctionnaires et experts de l'Organisation et des représentants des Etats Membres\*

Produits : Elaboration d'avis juridiques officiels, fourniture de conseils juridiques oraux, négociation d'accords avec les pays hôtes et règlements des différends.

Sous-programme 5. Fourniture de services administratifs et de services de secrétariat au Tribunal administratif et au Comité des demandes de réformation de jugements du Tribunal administratif

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 273 200 dollars (soit 11,4 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.29 à 3.34.

c) Eléments de programme :

5.1 Fourniture de services administratifs et de services de secrétariat au Tribunal administratif\*

Produits : Elaboration de projets de résumés des faits et des arguments des parties pour les jugements que doit rendre le Tribunal (20 affaires); analyse et étude de la documentation relative aux affaires portées devant le Tribunal; consultations avec les administrations des organes subsidiaires des Nations Unies, le secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et les administrations des institutions spécialisées soumises à la juridiction du Tribunal administratif (OACI et OMI). Relations extérieures du Tribunal, y compris ses relations avec les secrétariats des tribunaux de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation des Etats américains et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

5.2 Fourniture de services administratifs et de services de secrétariat au Comité des demandes de réformation de jugements du Tribunal administratif\*

Produits : Fourniture de services fonctionnels au Comité qui tient normalement une ou deux sessions par an et fourniture de services juridiques en ce qui concerne les affaires dont le Comité des demandes de réformation de jugements du Tribunal administratif est saisi.

---

\* Priorité absolue.

Montant correspondant au maintien des programmes

26.21 Les ressources au titre du personnel temporaire (31 000 dollars), un poste d'administrateur (P-5) et un poste d'agent des services généraux "Autres classes" qui composent les effectifs du secrétariat du Tribunal administratif des Nations Unies, prévus précédemment au titre des organes directeurs, ont été transférés sous la forme d'un ajustement du montant correspondant au maintien du programme afin de refléter plus étroitement la structure du programme du plan à moyen terme (voir plus haut par. 26.1).

Personnel temporaire

26.22 Le montant prévu (7 400 dollars) fait apparaître une diminution de 18 000 dollars qui ont été réaffectés aux programmes auxquels ils sont destinés.

Heures supplémentaires

26.23 Le montant prévu (3 600 dollars) doit permettre de financer les heures supplémentaires qui seront faites à l'occasion des sessions de l'Assemblée générale. La diminution de 19 200 dollars résulte de la réaffectation des ressources aux programmes auxquels elles sont destinées.

Autres frais de voyage du personnel envoyé en mission

26.24 Le montant prévu (27 500 dollars) est destiné à couvrir le coût des voyages que le Secrétaire général adjoint est appelé à entreprendre à la demande du Secrétaire général, les frais de voyage des fonctionnaires qui doivent tenir des consultations avec les commissions régionales, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et participer à leurs réunions ainsi que les frais de voyage liés aux opérations de maintien de la paix et aux réunions tenues hors siège.

Imprimerie et reliure

26.25 Le montant prévu sous cette rubrique (114 100 dollars) doit couvrir les frais d'impression du Supplément No 5 au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies (vol. III et IV en anglais, espagnol et français) et du Supplément No 6 (vol. III et V en anglais, espagnol et français). La diminution des ressources prévues résulte de la réduction du programme d'impression par rapport à l'exercice biennal 1986-1987.

Location et entretien du matériel

26.26 Les ressources prévues sous cette rubrique sont évaluées à 4 300 dollars et accusent une diminution de 37 200 dollars en raison du transfert des ressources aux programmes auxquels elles sont destinées. On estime que le Bureau aura besoin de 2 700 dollars pour entretenir le matériel de traitement de textes acheté en 1986-1987. Un montant supplémentaire de 1 600 dollars est proposé pour l'entretien du matériel de traitement de textes que l'on a recommandé d'acheter en 1988-1989.

Communications

26.27 Le montant prévu sous cette rubrique (5 600 dollars) accuse une diminution de 5 700 dollars en raison du transfert des ressources aux programmes pour lesquels elles sont prévues.

### Fournitures et accessoires

26.28 Les ressources prévues (2 000 dollars) accusent une diminution de 4 400 dollars, reflétant le transfert des ressources aux programmes auxquels elles sont destinées.

### Mobilier et matériel

26.29 Les dépenses non renouvelables (7 300 dollars) proposées sous cette rubrique correspondent à l'achat et à l'installation de matériel de traitement de textes supplémentaire pour le Bureau des affaires juridiques, à savoir pour deux postes de travail.

### Remplacement du matériel de traitement de textes

26.30 On propose de prévoir des ressources d'un montant de 26 700 dollars, représentant 40 % de la valeur du matériel acheté en 1986-1987 dans le cadre du programme de remplacement administré globalement.

## 2. Accords internationaux

TABLEAU 26.20. ANALYSE DES COÛTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

### 1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Révalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sment des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	1 509,4	(14,8)	-	69,5	54,7	1 564,1
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	-	-	12,2	0,5	12,7	12,7
Heures supplémentaires	-	-	7,7	0,4	8,1	8,1
Postes temporaires	512,5	22,5	-	24,9	47,4	559,9
Dépenses communes de personnel	700,9	2,9	-	32,1	35,0	735,9
Imprimerie et reliure en dehors des ateliers du Secrétariat	1 861,1	27,6	(64,5)	83,2	46,3	1 907,4
Location et entretien des équipements	-	-	30,0	1,4	31,4	31,4
Communications	-	-	0,9	-	0,9	0,9
Fournitures et accessoires	-	-	4,4	0,2	4,6	4,6
Mobilier et matériel	-	-	18,8	0,8	19,6	19,6
<b>Total</b>	<b>4 583,9</b>	<b>38,2</b>	<b>9,5</b>	<b>213,0</b>	<b>260,7</b>	<b>4 844,6</b>

TABLEAU 26.20 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté	
4 622,1	9,5	18,8	-	(9,3)	(0,2) %

2) Fonds extra-budgétaires

-
---

Total	4 844,6
-------	---------

TABLEAU 26.21. POSTES NECESSAIRES

Programme : Accords internationaux

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Budget ordinaire	Budget ordinaire	extra-budgétaires	Fonds	
	1986-1987   1988-1989	1986-1987   1988-1989	1986-1987   1988-1989	1986-1987   1988-1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
P-5	1	-	-	-	1
P-4	1	-	-	-	1
P-3	2	1	-	-	3
P-2/1	4	1	-	-	5
<b>Total</b>	<b>8 a/</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10</b>
Agents des services généraux					
1re classe	9 a/	5 b/	-	-	14
Autres classes	10 a/	3 b/	-	-	13
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>27</b>
<b>Total général</b>	<b>27</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>37</b>

a/ Correspond au reclassement d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) à un poste d'administrateur (P 1/2) et de sept postes d'agent des services généraux - autres classes - à la 1re classe, conformément à la section IX - Classement des emplois de la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées - de la résolution 41/209 de l'Assemblée générale.

b/ Correspond au reclassement de cinq postes d'agent des services généraux - autres classes - à la 1re classe, conformément à la résolution 41/209 de l'Assemblée générale mentionnée dans la note a/ ci-dessus.

## 2. Accords internationaux

26.31 La Section des traités est chargée d'exécuter le programme 2. On se souviendra qu'à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, un plan pour 1984 à 1989 avait été proposé pour éliminer l'arriéré en ce qui concerne la publication du Recueil des Traités des Nations Unies. Conformément à ce plan, le Secrétaire général avait fait part de son intention de soumettre tous les deux ans à l'Assemblée un rapport sur les progrès accomplis en vue d'éliminer cet arriéré. Le premier rapport lui a été présenté à sa trente-sixième session (A/C.5/36/25) et le plan a été modifié en fonction de l'expérience acquise en 1980 et 1981. Un deuxième et un troisième rapport, indiquant les progrès accomplis en 1982-1983 et 1984-1985 respectivement, ont été présentés à l'Assemblée à sa trente-huitième session (A/C.5/38/46) et à sa quarantième session (A/C.5/40/49). Un quatrième rapport lui sera présenté à sa quarante-deuxième session sur les progrès accomplis à cette date. Les deux sous-programmes et leurs éléments, ainsi que les produits connexes pour l'exercice biennal, sont décrits ci-après.

### Sous-programme 1. Fonctions incombant au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire des traités

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 872 000 dollars (soit 18 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.35 à 3.38.

c) Eléments de programme :

1.1 Garde des originaux d'environ 400 traités multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire, ainsi que d'instruments connexes\*

#### Produits :

i) Environ 1 500 formalités de dépôt (signatures, ratifications, adhésions, acceptations, etc., effectuées auprès du Secrétaire général) et leur notification aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales;

ii) Etablissement du texte authentique des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général;

iii) Etablissement de copies certifiées conformes de traités multilatéraux à l'intention des gouvernements et des organisations intergouvernementales;

iv) Avis juridiques à l'intention des gouvernements, organisations intergouvernementales, services du Secrétariat, etc., concernant le droit et la pratique des traités.

---

\* Priorité absolue.



1.2 Publication intitulée Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général\*

Produits :

i) Publication de deux volumes (un en anglais et un en français) de la publication Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général - Etat au 31 décembre 1987 (ST/Leg/Ser/E/6) et Etat au 31 décembre 1988 (ST/Leg/Ser/E/7);

ii) Publication des volumes I et II du Manuel des clauses finales en anglais et en français.

Sous-programme 2. Enregistrement et publication des traités

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 3 972 600 dollars (soit 82 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.39 à 3.45.

c) Eléments de programme :

2.1 Enregistrement des traités\*

Produits :

i) Enregistrement, conformément à l'Article 102 de la Charte, d'environ 5 000 traités et formalités consécutives accomplies par les gouvernements et organisations intergouvernementales; établissement des certificats d'enregistrement correspondants;

ii) Préparation du manuscrit de 24 numéros bilingues (anglais et français) des Relevés mensuels des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au répertoire du Secrétariat;

iii) Fourniture aux gouvernements, organisations intergouvernementales, services du Secrétariat, etc., de renseignements sur les traités enregistrés et autres traités;

iv) Fourniture aux gouvernements, organisations intergouvernementales, services du Secrétariat, etc., d'avis juridiques concernant la pratique de l'enregistrement, conformément à l'Article 102 de la Charte.

2.2 Système informatisé pour les traités

Produits : Création et maintien d'une base de données pour le Système informatisé; établissement, à partir des données informatisées sur les traités et des manuscrits réalisés au titre de l'élément de programme 2.1, de copies prêtes à photographier pour la publication des Relevés mensuels des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au répertoire du Secrétariat, de certificats d'enregistrement, de feuilles de sortie d'imprimantes, de listes, etc.

---

\* Priorité absolue .

### 2.3 Publication des traités

Produit : Compilation de 160 volumes du Recueil des Traités.

### 2.4 Index cumulatif du Recueil des Traités

Produit : Publication de trois volumes de l'Index cumulatif, Nos 17, 18 et 19, en anglais et en français.

#### Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

##### Postes temporaires

26.32 Il faudra maintenir deux postes d'administrateur (un poste P-3 et un poste P-2/1) et huit postes temporaires d'agent des services généraux pendant l'exercice biennal pour éliminer l'arriéré en ce qui concerne la publication du Recueil des Traités.

##### Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

26.33 Le montant prévu (12 200 dollars) a été transféré du programme 1 et servira à financer six mois de travail d'agent des services généraux afin de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et pour les périodes de pointe.

##### Heures supplémentaires

26.34 Le montant prévu (7 700 dollars) correspond à un redéploiement des ressources du programme 1 et permettra de faire face à la lourde charge de travail résultant de la création et du maintien de la base de données du Système informatisé pour les traités, et d'assurer le remplacement des fonctionnaires en congé de maladie.

##### Travaux d'imprimerie et de reliure en dehors des ateliers du Secrétariat

26.35 Les ressources prévues (1 824 200 dollars), qui accusent une diminution de 64 500 dollars, doivent permettre de couvrir les frais d'impression de 160 volumes du Recueil des Traités, des volumes 17, 18 et 19 de l'Index cumulatif du Recueil des Traités et des volumes I et III du Manuel des clauses finales. Cette diminution est due au fait qu'on prévoit une réduction des frais d'impression pour le Recueil des Traités. La ventilation des dépenses par élément de programme est la suivante :

<u>Eléments de programme</u>	<u>Description des tâches</u>	<u>Dollars</u>
1.1	<u>Manuel des clauses finales</u>	20 000
2.3	<u>Recueil des Traités</u>	1 727 600
2.4	<u>Index cumulatif du Recueil des Traités</u>	76 600
	Total	<u>1 824 200</u>

### Location et entretien du matériel

26.36 Les ressources prévues (30 000 dollars) correspondent a) au redéploiement des ressources du programme 1 (12 300 dollars) et serviront à financer l'entretien du matériel déjà acquis pour la section, et b) aux frais d'entretien prévus (17 700 dollars) pour le matériel qu'il est prévu d'acheter, comme indiqué au paragraphe 26.39 ci-dessous.

### Communications

26.37 Les crédits prévus au titre de cette rubrique (900 dollars) résultent du redéploiement des ressources du programme 1 et permettront de répondre aux besoins de ce programme en matière de communications téléphoniques longue distance.

### Fouritures et accessoires

26.38 Un redéploiement des ressources du programme 1 (1 800 dollars) correspond en partie au financement, sous cette rubrique, de fournitures pour le matériel de traitement de textes; l'autre partie des ressources prévues (2 600 dollars) reflète un accroissement des dépenses prévues.

### Mobilier et matériel

26.39 Un montant non renouvelable de 18 800 dollars est prévu pour l'achat de trois postes de travail pour le traitement électronique des archives et une imprimante matricielle, compte tenu du volume de traductions du Recueil des Traités que la Section des traités doit éditer.

3. Développement progressif et codification du droit international

TABLEAU 26.22. ANALYSE DES COÛTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Révalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- sement des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	1 715,4	(136,2)	-	73,0	(63,2)	1 652,2
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	-	-	4,4	0,1	4,5	4,5
Heures supplémentaires	-	-	4,5	0,2	4,7	4,7
Dépenses communes de personnel	595,2	(46,2)	-	24,0	(22,2)	573,0
Indemnités de repré- sentation	1,2	-	-	-	-	1,2
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	17,1	0,3	(3,4)	0,6	(2,5)	14,6
Imprimerie et reliure en dehors des ateliers du Secrétariat	137,6	2,0	78,4	9,8	90,2	227,8
Location et entretien du matériel	-	-	6,1	0,3	6,4	6,4
Communications	-	-	2,8	0,1	2,9	2,9
Fournitures et accessoires	-	-	1,0	0,1	1,1	1,1
Mobilier et matériel	-	-	4,0	0,2	4,2	4,2
Bourses	249,0	3,6	-	11,5	15,1	264,1
<b>Total</b>	<b>2 715,5</b>	<b>(176,5)</b>	<b>97,8</b>	<b>119,9</b>	<b>41,2</b>	<b>2 756,7</b>

TABLEAU 26.22 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)			
2 539,0	97,8	4,0	-	93,8		3,7 %

Fonds extra-budgétaires

-
---

Total	2 756,7
-------	---------

TABLEAU 26.23. POSTES NECESSAIRES

Programme : Développement progressif et codification du droit international

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Budget ordinaire		Fonds extra-budgétaires		
	1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	
D-2	1	-	-	-	1
D-1	2	-	-	-	2
P-5	2	-	-	-	2
P-4	4	-	-	-	4
P-3	3	-	-	-	3
P-2/1	3	-	-	-	3
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15</b>
<b>Agents des services généraux</b>					
<b>Autres classes</b>	<b>7 a/</b>	<b>7 a/</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>
<b>Total</b>	<b>7 a/</b>	<b>7 a/</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>
<b>Total général</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22</b>

a/ Correspond à un déclassement d'un poste d'agent des services généraux - 1re classe - à l'autre classe, conformément à la résolution 41/209 de l'Assemblée générale, section IX sur le classement des emplois de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées.

### 3. Développement progressif et codification du droit international

40 La Division de la codification est chargée de l'exécution du programme 3 (Développement progressif et codification du droit international). Les éléments de programme et les produits connexes prévus pour l'exercice biennal sont décrits ci-après. En ce qui concerne l'élément de programme 4.2, la responsabilité principale de cette activité n'est assumée qu'en partie par la Division de la codification ; l'UNITAR s'occupe de l'administration quotidienne des bourses attribuées.

#### Sous-programme 1. Direction et coordination du processus de codification

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 289 600 dollars (soit 0,5 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.46 à 3.49.

c) Eléments de programme :

1.1 Services fonctionnels nécessaires pour la Sixième Commission de l'Assemblée générale\*

Produits : Services fonctionnels nécessaires pour la Sixième Commission, y compris ses groupes de travail (trois mois par an).

1.2 Suite à donner aux demandes adressées au Secrétaire général par l'Assemblée générale dans les résolutions qu'elle adopte sur recommandation de la Sixième Commission

Produits : Rapports, études et correspondance avec des Etats et des organisations internationales, notes, questionnaires, collecte de documents sur des questions telles que : le terrorisme international, l'examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires, le règlement pacifique des différends internationaux, etc.

1.3 Participation à des conférences, réunions et consultations dont la Division n'assure pas le secrétariat

Produits : Participation à des réunions, établissement de rapports sur les travaux qui s'y déroulent.

#### Sous-programme 2. Etude de questions juridiques et élaboration d'instruments de codification

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 388 800 dollars (soit 1,1 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.50 à 3.55.

\* Priorité absolue.

c) Eléments de programme :

2.1 Services fonctionnels de secrétariat nécessaires pour la Commission du droit international\*

Produits :

i) Services fonctionnels nécessaires pour la Commission du droit international (trois mois par an);

ii) Assistance à la Commission du droit international et à ses rapporteurs spéciaux pour l'étude de questions de droit international, la préparation de rapports et d'autres documents, la rédaction de projets d'articles et de commentaires y relatifs, et l'élaboration de documents ayant trait aux méthodes de travail et procédures de la Commission.

2.2 Fourniture de services fonctionnels pour les réunions\*

Produit : Fourniture de services fonctionnels pour les réunions juridiques ad hoc ou spéciales convoquées par l'Assemblée générale, au cours desquelles peuvent être élaborées des résolutions, recommandations, déclarations, conventions, etc., comme celles des organes énumérés ci-après :

i) Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation;

ii) Comité spécial pour le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la force dans les relations internationales;

iii) Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires.

Sous-programme 3. Recherches juridiques

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 1 461 300 dollars (soit 53 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.56 à 3.61.

c) Eléments de programme :

3.1 Recherches et études à l'intention de la Commission du droit international\*

Produits :

i) Responsabilité des Etats pour faits internationalement illicites :  
a) origine de la responsabilité internationale - première partie du projet d'articles - (deuxième trimestre de 1988 et 1989); b) contenu, formes et degrés de la responsabilité internationale - deuxième partie du projet d'articles - (deuxième

---

\* Priorité absolue.



trimestre de 1988 et 1989); c) règlement des différends et mise en oeuvre de la responsabilité internationale - troisième partie du projet d'articles - (deuxième trimestre de 1988 et 1989);

ii) Responsabilité internationale pour risque (deuxième trimestre de 1988 et 1989);

iii) Droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (deuxième trimestre de 1988 et 1989);

iv) Immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens (deuxième trimestre de 1988 et 1989);

v) Statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique (deuxième trimestre de 1988 et 1989);

vi) Relations entre Etats et organisations internationales - deuxième partie du sujet - (deuxième trimestre de 1988 et 1989);

vii) Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (deuxième trimestre de 1988 et 1989);

viii) Elaboration d'un aperçu général du droit international à l'intention de la Commission du droit international.

### 3.2 Recherches, études et rapports à l'intention de l'Assemblée générale (Sixième Commission) et de ses organes juridiques subsidiaires autres que la Commission du droit international\*

Produits: Rapports à l'Assemblée générale (Sixième Commission) et à ses organes juridiques subsidiaires, selon qu'il conviendra, sur les recherches, études, enquêtes ou compilations systématiques concernant les questions suivantes :

i) Systématisation et développement progressif des principes et normes du droit économique international, eu égard en particulier aux aspects juridiques du nouvel ordre économique international (troisième trimestre de 1988 et 1989);

ii) Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (troisième trimestre de 1988 et 1989);

iii) Résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur la représentation des Etats: statut d'observateur des mouvements de libération nationale (troisième trimestre de 1988);

iv) Mesures visant à prévenir le terrorisme international (troisième trimestre de 1989);

v) Projet d'article sur la clause de la nation la plus favorisée (troisième trimestre de 1989);

---

\* Priorité absolue.

vi) Statut des protocoles additionnels à la Convention de Genève de 1949, relatifs à la protection des victimes des conflits armés (troisième trimestre de 1988);

vii) Projet de manuel sur le règlement pacifique des différends entre Etats (deuxième trimestre de 1988 et 1989);

viii) Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (troisième trimestre de 1988 et 1989).

Sous-programme 4. Travaux visant à rendre plus accessibles le droit international et les activités juridiques de l'Organisation des Nations Unies

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 617 000 dollars (soit 22,4 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.62 à 3.69.

c) Eléments de programme :

4.1 Publications

i) Annuaire juridique des Nations Unies;

ii) Série législative des Nations Unies;

iii) Recueil des sentences arbitrales internationales;

iv) La Commission du droit international et son oeuvre.

Produits : Annuaire juridique de 1984 à 1987; volume 22 de la Série législative; volume XIX du Recueil des sentences arbitrales internationales; quatrième édition de La Commission du droit international et son oeuvre.

4.2 Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Produits :

i) Fourniture de services au Comité consultatif du Programme, une semaine par an (troisième ou quatrième trimestre de 1988 et 1989);

ii) Assistance directe (organisation et supervision de séminaires, cours régionaux de formation et de recyclage, bourses, services consultatifs d'experts, publications juridiques, services de bibliothèque et traduction d'ouvrages juridiques importants). Une trentaine de bourses de perfectionnement et une cinquantaine de subventions pour frais de voyage seront attribuées pendant l'exercice biennal.

## Ressources nécessaires (aux taux de révisés de 1987)

### Frais de voyage du personnel envoyé en mission

26.41 Les ressources prévues sous cette rubrique (14 000 dollars) accusent une diminution de 3 400 dollars conformément à la politique générale consistant à réduire les voyages autorisés. Ces ressources couvriraient les frais de voyage et les indemnités de subsistance des fonctionnaires participant à des réunions et des conférences d'organes de l'ONU et d'autres organes tenues hors Siège et à des réunions d'organismes juridiques régionaux avec lesquels la Commission entretient des relations officielles.

### Travaux d'impression et de reliure en dehors des ateliers du Secrétariat

26.42 Les ressources prévues sous cette rubrique (218 000 dollars), qui accusent une augmentation de 78 400 dollars, serviraient à couvrir les frais d'impression à l'extérieur de quatre volumes de l'Annuaire juridique des Nations Unies (1983 et 1984), le volume 22 de la Série législative des Nations Unies et le volume XIX du Recueil des sentences arbitrales internationales. Les ressources nécessaires pour l'élément de programme 4.1 se décomposent comme suit :

<u>Eléments de programme</u>	<u>Description des tâches</u>	<u>Dollars</u>
4.1 i)	<u>Annuaire juridique</u> des Nations Unies	186 600
4.1 ii)	<u>Série législative</u> des Nations Unies	14 700
4.1 iii)	<u>Recueil des sentences arbitrales internationales</u>	16 700
	Total	<u>218 000</u>

### Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

26.43 Le crédit de 4 400 dollars, précédemment inscrit au programme 1, doit servir à financer deux mois de travail d'agent des services généraux et permettre de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et d'assurer les services nécessaires en période de pointe.

### Heures supplémentaires

26.44 Le crédit de 4 500 dollars, précédemment inscrit au programme 1, doit permettre de financer les heures supplémentaires qui seront faites à l'occasion des réunions de l'Assemblée générale.

### Location et entretien du matériel

26.45 Le montant prévu (6 100 dollars) correspond à un redéploiement des ressources (5 300 dollars) du programme 1 pour financer l'entretien du matériel de la Division et couvrir le coût de l'entretien (800 dollars) du nouveau poste de travail pour le traitement électronique des archives dont l'achat est proposé au paragraphe 26.48 ci-après.

## Communications

26.46 Le montant prévu (2 800 dollars) correspond à un redéploiement des ressources précédemment inscrites au programme 1 pour les appels téléphoniques longue distance au titre de ce programme.

## Fournitures et accessoires

26.47 Le montant prévu de 1 000 dollars précédemment inscrit au programme 1 permettrait de financer des fournitures pour traitement de textes au titre de ce programme.

## Mobilier et matériel

26.48 Un montant non renouvelable de 4 000 dollars est proposé pour l'acquisition d'un poste de travail pour le traitement électronique des archives, compte tenu des vastes tâches qui sont accomplies au titre de ce programme en ce qui concerne l'édition des rapports et les modifications qui y sont apportées.

4. Conduite des activités juridiques de caractère général  
de l'Organisation des Nations Unies et développement  
de domaines spécialisés du droit

TABLEAU 26.24. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Réévalu- ation de la base de res- sources de 1986-1987 (aux taux révisés de 1987)	Accrois- ement des res- sources (aux taux révisés de 1987)	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	1 567,8	(115,8)	-	66,8	(49,0)	1 518,8
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	-	-	2,2	0,1	2,3	2,3
Consultants	28,8	0,4	(8,8)	0,9	(7,5)	21,3
Heures supplémentaires	-	-	1,6	0,1	1,7	1,7
Dépenses communes de personnel	544,0	(39,8)	-	22,8	(17,0)	527,0
Indemnités de représentation	1,2	-	-	-	-	1,2
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	9,6	0,1	(2,0)	0,4	(1,5)	8,1
Location et entretien du matériel	-	-	6,8	0,3	7,1	7,1
Communications	-	-	2,0	0,1	2,1	2,1
Fournitures et accessoires	-	-	2,6	0,1	2,7	2,7
Mobilier et matériel	-	-	8,0	0,4	8,4	8,4
<b>Total</b>	<b>2 151,4</b>	<b>(155,1)</b>	<b>12,4</b>	<b>92,0</b>	<b>(50,7)</b>	<b>2 100,7</b>

TABLEAU 26.24 (suite)

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté	
1 996,3	12,4	8,0	-	4,4	0,2 %

## 2) Fonds extra-budgétaires

1986-1987 Montant estimatif des dépenses	1988-1989 Montant estimatif des dépenses
---	---

## a) Services d'appui à :

i) D'autres organismes des Nations Unies	518,5	518,2
ii) Des programmes extra-budgétaires	183,6	182,0

Total a)	702,1	700,2
----------	-------	-------

## b) Activités de fond

-	-
---	---

Total b)	-	-
----------	---	---

## c) Projets opérationnels

-	-
---	---

Total c)	-	-
----------	---	---

Total a), b) et c)	702,1	700,2
--------------------	-------	-------

Total	2 800,9
-------	---------

TABLEAU 26.25. POSTES NECESSAIRES

Programme : Conduite des activités juridiques de caractère général de l'Organisation des Nations Unies et développement de domaines spécialisés du droit

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total					
	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987	1988-1989		1986-1987	1988-1989	1986-1987	1988-1989	
D-2	1	1	-	-	1	1	-	-	1	1
D-1	1	1	-	-	2	2	1	1	2	2
P-5	4	4	-	-	4	4	-	-	4	4
P-4	4	4	-	-	4	4	-	-	4	4
P-3	3	3	-	-	4	4	1	1	4	4
P-2/1	-	-	-	-	2	2	2	2	2	2
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
<b>Agents des services généraux</b>										
Autres classes	6	6	-	-	3	3	3	3	9	9
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Total général</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 a/</b>	<b>7 a/</b>	<b>7 a/</b>	<b>7 a/</b>	<b>26</b>	<b>26</b>

a/ Dont un poste p-1 financé par des sommes reçues en remboursement du coût des services d'appui à des programmes extra-budgétaires, les autres postes étant financés par des sommes reçues en remboursement des services d'appui à d'autres organismes des Nations Unies.

4. Conduite des activités juridiques de caractère général  
de l'Organisation des Nations Unies et développement  
de domaines spécialisés du droit

26.49 La Division des questions juridiques générales est chargée de l'exécution du programme 4 (Conduite des activités juridiques de caractère général de l'Organisation des Nations Unies et développement de domaines spécialisés du droit). Les sous-programmes, les éléments de programme et les produits connexes sont décrits ci-après.

Sous-programme 1. Avis et assistance juridiques concernant les accords, les contrats, les baux, les assurances, les droits d'auteur, les impôts, etc.

a) Ressources nécessaires :

Budget ordinaire : 336 700 dollars (soit 16 % du total prévu pour le programme);

Fonds extra-budgétaires : 145 800 dollars (soit 20,8 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.70 à 3.73.

c) Éléments de programme :

1.1 Avis et assistance juridiques concernant les accords, les contrats, les baux, les assurances, les droits d'auteur, les impôts\*

Produits : Les activités entreprises consistent à répondre aux demandes de prestation de services juridiques en examinant les pièces nécessaires; en effectuant des recherches juridiques et en établissant des documents; en participant à des réunions (notamment à celles du Comité des marchés) et à des négociations; en émettant des avis juridiques par écrit ou oralement; en consignnant les avis donnés dans des mémorandums et des notes; en formulant des observations sur les documents et la correspondance de caractère juridique et en rédigeant des projets de texte.

Sous-programme 2. Réduction au minimum des actions intentées contre l'Organisation des Nations Unies et préservation ou défense de ses droits, y compris sa représentation devant les instances judiciaires ou arbitrales

a) Ressources nécessaires :

Budget ordinaire : 336 700 dollars (soit 16 % du total prévu pour le programme);

Fonds extra-budgétaires : 145 900 dollars (soit 20,8 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.74 à 3.77.

---

\* Priorité absolue.



c) **Eléments de programme :**

- 2.1 **Réduction au minimum des actions intentées contre l'Organisation des Nations Unies et préservation ou défense de ses droits, y compris sa représentation devant les instances judiciaires ou arbitrales\***

**Produits :** Les activités entreprises consistent à répondre aux demandes de prestation de services juridiques en donnant des consultations aux services organiques du Secrétariat qui ont à faire face à des réclamations; en donnant des avis sur la position à adopter et sur la démarche à suivre par l'ONU en cas de litige; en préparant et en présentant des conclusions écrites et des arguments oraux; en représentant l'Organisation devant les instances judiciaires ou arbitrales; en présentant des conclusions en qualité d'amicus curiae.

Sous-programme 3. Assistance pour le développement du droit administratif de l'Organisation des Nations Unies et avis juridiques sur les questions y relatives, y compris les questions financières, de personnel et de pension

a) **Ressources nécessaires :**

Budget ordinaire : 323 200 (soit 15,4 % du total prévu pour le programme);

Fonds extra-budgétaires : 131 300 dollars (soit 18,8 % du total prévu pour le programme).

b) **Référence :** plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.78 à 3.81.

c) **Eléments de programme :**

- 3.1 **Assistance pour le développement du droit administratif de l'Organisation des Nations Unies et avis juridiques sur les questions y relatives, y compris les questions financières, de personnel et de pension\***

**Produits :** Les activités entreprises consistent à répondre aux demandes de prestation de services juridiques en émettant, oralement et par écrit, des avis sur la façon dont il convient d'interpréter et d'appliquer le Règlement financier et les Règles de gestion financières, le Statut et le Règlement du personnel, les statuts et le règlement de la Caisse commune des pensions et les instructions administratives.

Sous-programme 4. Représentation du Secrétaire général dans les affaires portées devant le Tribunal administratif des Nations Unies

a) **Ressources nécessaires :**

Budget ordinaire : 511 600 dollars (soit 24,4 % du total prévu pour le programme);

Fonds extra-budgétaires : 145 900 dollars (soit 20,8 % du total prévu pour le programme).

---

\* **Priorité absolue.**

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.82 à 3.85.

c) Eléments de programme :

4.1 Représentation du Secrétaire général dans les affaires portées devant le Tribunal administratif des Nations Unies\*

Produits : Les activités entreprises consistent à préparer des conclusions à soumettre au Tribunal et à plaider devant ce dernier. Elles consistent également à fournir des services juridiques dans le cadre des affaires portées devant le Comité des demandes de réformation de jugements du Tribunal administratif.

Sous-programme 5. Autres services juridiques généraux fournis aux organes de délibération et d'exécution et aux secrétariats des Nations Unies

a) Ressources nécessaires :

Budget ordinaire : 309 700 dollars (soit 14,7 % du total prévu pour le programme);

Fonds extra-budgétaires : 131 300 dollars (soit 18,8 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.86 à 3.89.

c) Eléments de programme :

5.1 Autres services juridiques fournis aux organes de délibération et d'exécution et aux secrétariats des Nations Unies\*

Produits : Les activités entreprises consistent à faire des recherches juridiques, à présenter des avis et des exposés juridiques, à assurer une représentation devant les instances, à participer à des négociations et à établir et rédiger des conclusions et des accords.

Sous-programme 6. Développement du droit de l'espace extra-atmosphérique

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 282 800 dollars (soit 13,5 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.90 à 3.95.

---

\* Priorité absolue.

c) **Eléments de programme :**

- 6.1 Fourniture d'un appui fonctionnel et de services de secrétariat au Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux fins de l'élaboration de traités ou de déclarations de principes relatifs aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique\*

Produits : La Division des questions juridiques générales fournit un appui fonctionnel et des services de secrétariat au Sous-Comité juridique des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à ses groupes de travail et à ses groupes de travail spéciaux.

- 6.2 Fourniture d'un appui fonctionnel et de services de secrétariat au Sous-Comité juridique, sur sa demande, pour l'examen de questions juridiques intéressant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique\*

Produits : Rapports au Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Consultants

26.50 Les ressources prévues (20 400 dollars) sont destinées à couvrir le coût des services de consultants nécessaires pour les avis et l'assistance prévus dans le cadre du sous-programme 1 en ce qui concerne la défense des droits, ainsi que pour les questions relatives aux activités prévues dans le sous-programme 3. La diminution de 8 800 dollars des ressources prévues à cette rubrique est conforme à la politique générale visant à réduire les dépenses liées aux services de consultants.

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

26.51 Les ressources prévues sous cette rubrique (2 200 dollars), qui sont transférées du programme 1, doivent permettre de couvrir le coût de deux mois de travail d'agent des services généraux pour remplacer le personnel en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée.

Heures supplémentaires

26.52 Les ressources prévues (1 600 dollars), qui sont transférées du programme 1, doivent permettre de couvrir le coût des heures supplémentaires nécessaires pour assurer le service du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que pour faire face au volume de travail pendant les périodes de pointe.

---

\* Priorité absolue.

### Frais de voyage du personnel envoyé en mission

26.53 Les ressources prévues (7 700 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage du personnel de la Division des questions juridiques générales dans le cadre de l'exécution des sous-programmes 1 à 5, qui prévoient des consultations avec des fonctionnaires dans d'autres lieux d'affectation aux fins de l'analyse du droit administratif de l'Organisation des Nations Unies; la fourniture de services juridiques à des conférences, organes et secrétariats des Nations Unies; la fourniture d'avis juridiques pour l'interprétation d'accords et le règlement de litiges; la représentation du Secrétaire général devant le Tribunal administratif à sa session annuelle de printemps (Genève) (voir plus haut par. 26.49). La diminution de 2 000 dollars des ressources prévues est conforme à la politique générale visant à réduire les frais de voyage.

### Location et entretien du matériel

26.54 Les ressources prévues sous cette rubrique (6 800 dollars), qui seront transférées du programme 1, sont destinées à couvrir les frais d'entretien du matériel existant ainsi que les frais d'entretien résultant de l'acquisition des deux unités de traitement de textes pour documents d'archives visées au paragraphe 26.57 ci-dessous.

### Communications

26.55 Le montant prévu (2 000 dollars), qui est transféré du programme 1, correspond au coût des communications téléphoniques interurbaines et internationales nécessaires au titre de ce programme.

### Fournitures et accessoires

26.56 Le montant prévu (2 600 dollars) correspond à un transfert de ressources (1 600 dollars) du programme 1 au titre des fournitures pour le traitement de textes et à une augmentation d'environ 1 000 dollars.

### Mobilier et matériel

26.57 Les dépenses non renouvelables (8 000 dollars) prévues sous cette rubrique correspondent à l'achat de deux unités de traitement de textes pour documents d'archives, qui doivent permettre d'éditer et de remanier le texte des rapports, contrats et accords visés dans ce programme.

5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international

TABLEAU 26.26. ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1986- 1987	Montants des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1988- 1989
		Révalu- ation de la base de res- sources de	Accrois- sement des res- sources (aux taux révisés de	Infla- tion en 1988 et 1989	Augmen- tation totale	
Postes permanents	1 392,6	(61,4)	-	3,5	(57,9)	1 334,7
Consultants	35,2	2,4	(11,2)	0,3	(8,5)	26,7
Heures supplémentaires	-	-	5,4	-	5,4	5,4
Groupes spéciaux d'experts	41,7	1,9	-	0,6	2,5	44,2
Dépenses communes de personnel	487,1	(21,3)	-	1,4	(19,9)	467,2
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	45,2	2,0	(9,4)	0,5	(6,9)	38,3
Location et entretien du matériel	-	-	8,2	0,1	8,3	8,3
<b>Total</b>	<b>2 001,8</b>	<b>(76,4)</b>	<b>(7,0)</b>	<b>6,4</b>	<b>(77,0)</b>	<b>1 924,8</b>

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1987)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1986-1987	Accroissement des ressources				(5) Montant ajusté	Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant nominal	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : crois- sance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté		
1 925,4	(7,0)	-	-	(7,0)	(0,3) %	

2) Fonds extra-budgétaires

-	
<b>Total</b>	<b>1 924,8</b>

TABLEAU 26.27. POSTES NECESSAIRES

Programme : Harmonisation et unification progressives du droit commercial international

	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Budget ordinaire 1986-1987   1988-1989	Budget ordinaire 1986-1987   1988-1989	extra-budgétaires 1986-1987   1988-1989	Fonds 1986-1987   1988-1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-1	1	-	-	-	1
P-5	2	-	-	-	2
P-4	5	-	-	-	5
P-3	3	-	-	-	3
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11</b>
Agents des services généraux					
Autres classes	7	-	-	-	7
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>
<b>Total général</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18</b>

5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international

26.58 Le programme 5 (Harmonisation et unification progressives du droit commercial international) est exécuté par le Service du droit commercial international; les éléments de programme des sous-programmes qui seront entrepris par le Service, avec les produits correspondants pour l'exercice biennal, sont décrits ci-après. Les activités du Service, qui sont de caractère continu, visent à appuyer le programme de travail de la CNUDCI.

Sous-programme 1. Elaboration et promotion de lois uniformes

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 998 900 dollars (soit 51,9 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.96 à 3.99, compte tenu des modifications indiquées pour le chapitre 3 dans le document A/39/6.

c) Éléments de programme :

1.1 Recherches, études et rapports

Produits : Recherches de caractère juridique et études sur des sujets inscrits au programme de travail de la CNUDCI et de ses groupes de travail, selon leurs directives.

1.2 Services fonctionnels nécessaires pour les réunions\*

Produits : Services fonctionnels à fournir pour deux sessions de la CNUDCI, environ 24 semaines de réunions des groupes de travail et quatre sessions du Groupe d'étude sur les paiements internationaux, et assistance au Président de la CNUDCI pendant l'examen du rapport de la CNUDCI à la Sixième Commission de l'Assemblée générale.

1.3 Publications techniques

Produits :

i) Annuaire de la CNUDCI, volume XVIII, 1987;

ii) Annuaire de la CNUDCI, 1988;

iii) Réimpression du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI (en anglais);

iv) Texte de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et de la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises;

v) Brochure explicative sur les conventions de la CNUDCI relatives à la vente internationale de marchandises;

---

\* Priorité absolue.

- vi) Brochure explicative sur les Règles de Hambourg;
  - vii) Brochure explicative sur le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI et sur la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international.
- 1.4 Gestion de la bibliothèque de droit de la CNUDCI\*
  - 1.5 Formulation des politiques et des programmes de travail qui seront soumis à la CNUDCI en ce qui concerne les activités qu'elle doit entreprendre dans son domaine de compétence et en temps qu'organe juridique principal du système des Nations Unies en matière de droit commercial international

Produits : Rapports à la CNUDCI sur la coordination, la planification et l'organisation des programmes de travail qui seront soumis à la CNUDCI.

Sous-programme 2. Coordination des travaux des organisations dans le domaine du droit commercial international

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 160 400 dollars (soit 8,3 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.100 à 3.103, compte tenu des modifications indiquées pour le chapitre 3 dans le document A/39/6.

c) Eléments de programme :

2.1 Participation du secrétariat de la CNUDCI (organe juridique principal du système des Nations Unies dans le domaine du droit commercial international) aux travaux d'autres organisations en vue de coordonner les activités visant l'harmonisation et l'unification du droit commercial international

2.2 Recherches, études et rapports

Produits : Recherches de caractère juridique, préparation d'études et établissement de rapports à la CNUDCI sur la coordination et la coopération avec d'autres organisations internationales dans le domaine du droit commercial international.

Sous-programme 3. Formation et assistance dans le domaine du droit commercial international

a) Ressources nécessaires : budget ordinaire : 65 600 dollars (soit 3,4 % du total prévu pour le programme).

b) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 3.104 à 3.107, compte tenu des modifications indiquées pour le chapitre 3 dans le document A/39/6.

---

\* Priorité absolue.



c) **Eléments de programme :**

3.1 **Recherches, études et rapports**

Produits : Deux rapports à la CNUDCI sur la formation et l'assistance.

3.2 **Organisation de séminaires et de colloques régionaux et participation à ces séminaires et colloques**

Produits :

i) **Organisation de séminaires et de colloques régionaux conjointement avec d'autres organisations;**

ii) **Participation à des séminaires ou colloques sur le droit commercial international organisés par d'autres organisations.**

3.3 **Organisation de programmes de formation dans le Service\*\***

Produits :

i) **Supervision de six stagiaires pendant une période de trois mois chacun;**

ii) **Conférences occasionnelles sur le travail de la CNUDCI.**

Sous-programme 4. Incidences juridiques du nouvel ordre économique international

a) **Ressources nécessaires : budget ordinaire : 699 900 dollars (soit 36,4 % du total prévu pour le programme).**

b) **Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6), paragraphes 3.108 à 3.113, compte tenu des modifications indiquées pour la chapitre 3 dans le document A/39/6.**

c) **Eléments de programme :**

4.1 **Recherches, études et rapports**

Produits : **Recherches et études juridiques relatives au nouvel ordre économique international, qui figurent dans le programme de travail de la CNUDCI et du Groupe de travail du nouvel ordre économique international.**

4.2 **Services fonctionnels nécessaires pour les réunions\***

Produits : **Services fonctionnels à fournir, selon les instructions de la CNUDCI, pour quatre sessions au maximum du Groupe de travail du nouvel ordre économique international.**

---

\* **Priorité absolue.**

\*\* **Non prioritaire.**

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1987)

Consultants

26.59 Les ressources prévues (26 400 dollars), qui accusent une diminution de 11 200 dollars conformément à la politique générale de réduction des frais de consultants, se répartissent comme suit :

<u>Eléments de programme</u>	<u>Description des tâches</u>	<u>Dollars</u>
1.1	Aider le Secrétariat à établir son rapport à la CNUDCI sur les pratiques en matière de contrats internationaux et sur les procédures d'arbitrage multipartites	10 000
1.2	Donner des avis lors des débats de la CNUDCI sur les paiements internationaux	5 500
4.1	Aider le Secrétariat à établir des rapports sur les coentreprises à l'intention de la CNUDCI et des rapports sur les échanges compensés à l'intention du Groupe de travail du nouvel ordre économique international	10 900
		<u>26 400</u>

Heures supplémentaires

26.60 Le montant prévu à cette rubrique (5 400 dollars), qui correspond à une réaffectation des ressources consacrées au programme 1, doit servir à couvrir le coût des heures supplémentaires nécessaires pour assurer le service des sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail.

Groupe spéciaux d'experts

26.61 Le montant prévu (43 600 dollars) correspond au montant de la base de ressources. Conformément à la résolution 33/92 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1978, le Service du droit commercial international a effectué les travaux préparatoires sur les incidences juridiques du nouvel ordre économique international en faisant appel, lorsque c'était nécessaire, à un groupe d'étude ad hoc composé de représentants des organisations intéressées et d'experts. Il est prévu d'entreprendre des travaux sur la passation des marchés et des études sur les échanges compensés et les coentreprises. Pour mener à bien ces tâches, quatre réunions du Groupe d'experts, d'une durée de cinq jours chacune (deux en 1988 et deux en 1989) seront nécessaires.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission

26.62 Les ressources prévues (37 800 dollars) accusent une diminution de 9 400 dollars, conformément à la politique générale de réduction des frais de voyage. Ces ressources serviront à couvrir le coût de a) 13 voyages aux fins de la coordination du programme de travail avec les programmes d'autres organes du système des Nations Unies et d'autres organismes internationaux; et b) un voyage du Chef du Service à New York pour tenir des consultations. Les dépenses se répartissent comme suit :

	<u>Dollars</u>
Sous-programme 1	4 900
Sous-programme 2	13 200
Sous-programme 3	16 100
Sous-programme 4	3 600
	<hr/>
	37 800
	<hr/> <hr/>

Location et entretien du matériel

26.63 Le montant prévu à cette rubrique, qui est transféré du programme 1, doit couvrir le coût de l'entretien du matériel de traitement de textes existant.